

Annexe 2.1 - Fiche de candidature à un détachement dans les corps des personnels enseignants des 1^{er} et 2^d degrés, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale

NB : Pour que la candidature soit recevable, la fiche de candidature et l'avis du supérieur hiérarchique doivent impérativement être renseignés avant envoi au rectorat / département.

Les candidatures au détachement font l'objet d'un traitement informatisé dénommé Pégase. Les mentions informatives relatives à ce traitement figurent à la fin de cette fiche de candidature.

Nom de famille (naissance) :

Nom d'usage : **Prénom :**

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Adresse mél de contact :

Coordonnées du service gestionnaire

Nom :

Adresse :

Téléphone : Adresse mél :

Fonction publique d'origine : FPE FPH FPT

Administration d'origine : éducation nationale autre :

Corps de fonctionnaires ou cadre d'emploi d'appartenance :

Date d'entrée dans le corps : Grade : classe normale

hors classe

Échelon : classe exceptionnelle

autre :

Position administrative : activité congé (formation, parental) disponibilité Autre

Je suis bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) au titre de l'article 62 de la loi du 11 janvier 1984¹

Je suis professeur de lycée professionnel, discipline économie-gestion, option gestion-administration

Je suis en situation de reclassement suite à inaptitude à l'exercice des fonctions, précisez :

période de préparation au reclassement (PPR)²

poste adapté

Diplômes détenus :

¹ Article 62 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

² Décret n° 84-1051 du 30 novembre 1984 pris en application de l'article 63 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État en vue de faciliter le reclassement des fonctionnaires de l'État reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions

- Doctorat : Dénomination :
 Master 2 (Bac+5) : Dénomination :
 Master 1 (maîtrise ou Bac+4) : Dénomination :
 Licence : Dénomination :
 Autre(s) diplômes : Dénomination :

Diplôme(s) en cours d'obtention : NON OUI – lequel :

Corps d'accueil sollicité (2 maximum)

- Professeurs des écoles
 Professeurs agrégés – Discipline souhaitée (1 maximum) :
* Pour les disciplines économie-gestion et sciences industrielles de l'ingénieur, précisez l'option choisie :
 Professeurs certifiés – Discipline souhaitée (1 maximum) :
* Pour les disciplines économie-gestion et sciences industrielles de l'ingénieur, précisez l'option choisie :
 Professeurs de lycée professionnel – Discipline souhaitée (1 maximum) :
 Professeurs d'EPS
 Conseillers principaux d'éducation
 Psychologues de l'éducation nationale – Spécialité : EDA * EDO **
* Éducation, développement et apprentissages (exercice en école maternelle ou primaire)
** Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (exercice en CIO, établissement du 2^d degré...)

Département(s) d'accueil souhaité(s) pour un détachement dans le 1^{er} degré (2 maximum) :

Vœu 1 : Vœu 2 :

Académie(s) d'affectation souhaitée(s) pour un détachement dans le 2^d degré (2 maximum) :

Vœu 1 : Vœu 2 :

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Tous candidats

- Curriculum vitae
 Lettre de motivation
 Copie des diplômes
 Pour l'accès au corps des professeurs des écoles, professeurs d'EPS et professeurs agrégés d'EPS : copie des qualifications complémentaires requises (cf. note de service – point 2.1)
 Pour les personnels hors position d'activité : copie de l'arrêté de position

Pièces complémentaires : personnels hors ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

- Copie du dernier arrêté de promotion Copie de la grille indiciaire du corps d'origine
 Copie du dernier bulletin de paye Copie du statut particulier du corps ou cadre d'emploi d'origine

À, le

Signature de l'intéressé(e) :

Annexe 2.2 – À compléter uniquement pour une candidature à un détachement dans le corps des professeurs des écoles

Avis motivé du corps d'inspection compétent

NB : une attention toute particulière doit être portée à la motivation de l'avis émis par les corps d'inspection d'accueil. La simple mention de l'avis favorable ou défavorable au détachement est insuffisante.

Je soussigné(e)

Qualité

ai pris connaissance de la candidature de M./Mme :

1) Formation initiale et continue et parcours professionnel du candidat :

.....
.....
.....
.....

2) Connaissances et expérience du candidat pour la fonction souhaitée :

.....
.....
.....
.....

3) Appréciation portée sur le dossier et la motivation du candidat par le corps d'inspection :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis favorable

Avis défavorable

À, le

Signature de l'inspecteur :

Mentions informatives relatives à l'utilisation de l'outil Pégase par les services RH dans le cadre de la dématérialisation des dossiers

Pégase est une application permettant la dématérialisation des dossiers de demande de détachement dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, afin de permettre à la direction générale des ressources humaines (DGRH) de consulter et de télécharger ces dossiers en format dématérialisé. Ce traitement a également une finalité statistique permettant de dresser un bilan de la campagne de détachement. Pégase constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministère chargé de l'éducation nationale (110, rue de Grenelle 75007 Paris) pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Le ministère chargé de l'éducation nationale s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du RGPD. Les données d'identité, les coordonnées et les données relatives à la vie professionnelle des candidats sont recueillies via des formulaires. Sont destinataires des données les gestionnaires académiques habilités des divisions des personnels enseignants et les gestionnaires habilités de la DGRH du ministère (bureau des enseignants du 1^{er} degré et bureau de gestion des carrières des personnels du second degré).

L'ensemble des informations recueillies est conservé tant que l'agent est en détachement. Pour les candidats ayant reçu une réponse défavorable, les données sont conservées pendant six mois. Vous pouvez accéder aux données vous concernant et exercer les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition que vous tenez des articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD, à l'adresse suivante : pegase@education.gouv.fr. De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr

- via le formulaire de saisine en ligne : <https://www.education.gouv.fr/pid33441/nous- contacter.html#RGPD>

- ou par courrier adressé au : Délégué à la protection des données (DPD) du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, et des Sports - 110, rue de Grenelle - 75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère chargé de l'éducation nationale, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) à l'adresse suivante : 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.